

## Guide des devoirs et des leçons.

Ce guide a pour but de bien définir les tâches et responsabilités qui incombent à chacun des participants et de fournir des moyens pour rendre plus agréable et plus productive la réalisation des travaux scolaires à l'extérieur des murs de l'école. Il se veut également un outil qui encouragera une communication interactive entre les élèves, leurs parents, ainsi qu'avec leurs enseignants et enseignantes.

### Définitions

**Devoirs:** Tout travail fait en dehors des heures normales de classe et qui sert à exercer des habiletés nouvellement acquises.

Les devoirs sont habituellement appelés à l'écrit. Les travaux effectués en salle de classe et non complétés peuvent faire partie des devoirs.

**Leçons:** Tout travail fait en dehors des heures normales de classe et qui sert à mémoriser et à consolider de nouveaux apprentissages. Les leçons sont habituellement appelées à la lecture et à la mémorisation. Tout exercice de lecture assigné par l'enseignant ou l'enseignante devrait être inclus dans les leçons.

**Cycle préparatoire:** Ce cycle comprend la maternelle et le jardin, les enfants de quatre et cinq ans. On reconnaît qu'à ces niveaux les devoirs et les leçons ne font pas partie de la routine des élèves.

**Cycle primaire:** 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

**Cycle moyen:** 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année

**Cycle intermédiaire:** 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année

### Durée des devoirs et des leçons

Il n'existe pas de règle officielle quant à la durée des devoirs, cependant un grand nombre de professionnels du monde de l'éducation recommande qu'un élève consacre en moyenne 10 minutes par jour multipliées par son niveau scolaire à la réalisation de ses devoirs et de ses leçons. En résumé cela signifie qu'un élève de 1<sup>e</sup> année consacrerait en moyenne 10 minutes par jour à ses devoirs et leçons; l'élève de 4<sup>e</sup> année devra consacrer en moyenne 40 minutes par jour à ses travaux scolaires. Il s'agit de balises; en effet, il peut arriver que ces temps diffèrent d'un élève à l'autre, mais il faudrait que la grande majorité de la classe puisse effectuer les devoirs et les leçons à l'intérieur du temps prescrit. La période des devoirs et leçons peut s'étendre du lundi au dimanche, mais on reconnaît que dans la majorité des cas les enseignants et enseignantes les assigneront du lundi au jeudi.

## Cycle primaire

### Tâches et responsabilités

**Enseignant et enseignante:**

L'assignation des devoirs et des leçons est la responsabilité exclusive de l'enseignant ou l'enseignante et il ou elle doit indiquer clairement les consignes à suivre pour la réalisation de ces travaux. Il ou elle est responsable de modifier les devoirs selon les besoins particuliers des enfants (voir section Durée des devoirs et des leçons). L'enseignant ou enseignante peut, à sa discrétion, assigner les devoirs et les leçons sur une base quotidienne ou hebdomadaire en prenant bien soin de préciser la date de remise des travaux et la date des tests. Il ou elle doit également vérifier que les nouvelles connaissances ont été bien comprises par chacun de ses élèves.

**Parents (tuteurs, gardiens):**

Ils doivent fournir à leur enfant un endroit propice à la réalisation des travaux, sans distraction et sans interruption. Ils doivent prendre connaissance des devoirs et des leçons qui sont assignés aux élèves et ils doivent aider leur enfant à bien planifier les périodes de devoirs et de leçons. Ils doivent s'assurer que les travaux ont été faits proprement et qu'ils respectent les consignes établies par l'enseignant ou enseignante. Les parents ne doivent pas corriger les travaux, c'est la responsabilité de l'enseignant ou de l'enseignante. Cependant, ils peuvent guider leur enfant et communiquer à l'enseignant ou enseignante toute difficulté. Il est important d'instaurer une routine pour la réalisation des devoirs et des leçons. Les parents doivent accompagner leur enfant pour les lectures et les exercices de mémorisation. Si, de façon générale, votre enfant prend plus de temps que ce qui est recommandé à la section Durée des devoirs et des leçons, il est de votre devoir d'en aviser l'enseignant ou l'enseignante afin qu'il ou elle puisse apporter les changements nécessaires. Il est inutile de forcer un enfant à compléter ses travaux s'il est fatigué ou s'il a dépassé largement le temps prescrit pour faire ses devoirs et ses leçons. Il faut encourager régulièrement son enfant. La période des devoirs et des leçons est souvent un moment privilégié d'échange entre le parent et son enfant.

**Élève:**

Il doit effectuer les travaux assignés par son enseignant ou enseignante en respectant les consignes et les échéanciers prescrits. Il doit apprendre ses leçons et faire ses lectures lors de la période des devoirs et des leçons.

**Conclusion**

La période des devoirs et des leçons a pour but d'aider l'élève à consolider les nouveaux apprentissages. Elle permet aux parents et aux enseignants ou enseignantes de vérifier le niveau d'apprentissage des matières enseignées. Cette période permet également aux élèves de développer des habiletés d'organisation et de travail et à devenir plus autonomes et responsables. Ces atouts seront indispensables lors de la poursuite de leurs études à des niveaux supérieurs. Ce processus permettra aussi de favoriser la communication entre les différents intervenants (enseignant ou enseignante, élèves et parents) associés à la réussite scolaire. L'exécution doit se faire dans la joie et l'harmonie et que les bonnes habitudes acquises tôt dans le processus d'apprentissage rapporteront des résultats encore plus grands à long terme.

## Cycle moyen

### Tâches et responsabilités

**Enseignant ou enseignante:**

L'assignation des devoirs et des leçons est la responsabilité exclusive de l'enseignant ou l'enseignante et il ou elle doit indiquer clairement les consignes à suivre pour la réalisation de ces travaux. L'enseignant ou enseignante assignera sur une base quotidienne ou hebdomadaire les travaux à effectuer mais pourra également à sa discrétion assigner des travaux ayant des échéanciers plus longs (ex: 2 ou 3 semaines) afin d'aider les élèves à développer une plus grande autonomie et un meilleur sens de la planification. Il ou elle tentera d'assigner une quantité de devoirs et de leçons que la majorité des élèves pourra compléter dans les temps

recommandés. La révision des travaux est toujours la responsabilité de l'enseignant ou enseignante.

**Parents (tuteurs, gardiens):**

Les parents doivent fournir à leur enfant un endroit propice à la réalisation des travaux scolaires. Ils doivent laisser l'enfant travailler seul à la réalisation de ses travaux. Toutefois ils doivent vérifier régulièrement l'agenda et s'assurer que les travaux ont été exécutés dans les délais prescrits. Ils doivent demeurer prêts à répondre aux questions de leur enfant. Ils doivent encourager leur enfant à communiquer toute difficulté à son enseignant ou enseignante et /ou à ses parents. Ils doivent travailler de concert avec l'enseignant ou enseignante afin d'aider l'élève à acquérir une plus grande autonomie. Enfin, ils doivent encourager leur enfant et souligner de façon régulière les points positifs et les réussites.

**Élève:**

Il doit exécuter les travaux qui lui sont assignés selon les consignes et en respectant les échéanciers prescrits. Il doit, avec l'aide de ses parents et de son enseignant ou enseignante, développer une méthode de travail qui lui permettra d'atteindre à la fin du cycle moyen une plus grande autonomie quant à la question de ses travaux scolaires. Il doit faire part à ses parents et/ou à son enseignant ou enseignante des difficultés rencontrées lors de la réalisation de ses travaux scolaires; il doit informer son enseignant ou enseignante sur la quantité de temps requis pour compléter les devoirs et les leçons qui lui sont assignés.

**Conclusion**

La période des devoirs et des leçons a pour but d'aider l'élève à consolider les nouveaux apprentissages. Elle permet aux parents et aux enseignants ou enseignantes de vérifier le niveau d'apprentissage des matières enseignées. Cette période permet également aux élèves de développer des habiletés d'organisation et de travail et à devenir plus autonomes et responsables. Ces atouts seront indispensables lors de la poursuite de leurs études à des niveaux supérieurs. Ce processus permettra aussi de favoriser la communication entre les différents intervenants (enseignant ou enseignante, élèves et parents) associés à la réussite scolaire. L'exécution doit se faire dans la joie et l'harmonie et que les bonnes habitudes acquises tôt dans le processus d'apprentissage rapporteront des résultats encore plus grands à long terme.

## Cycle intermédiaire

### Tâches et responsabilités

**Enseignant ou enseignante:**

La responsabilité de l'assignation des devoirs et des leçons est l'exclusivité des enseignants ou enseignantes des différentes matières. De plus cette assignation se fera en fonction des modules et des périodes de temps nécessaires à la réalisation de chaque module. Les directives pour les travaux écrits doivent être claires et précises et la date de remise des travaux doit être mentionnée lors de l'assignation de ces travaux. L'enseignant ou enseignante devrait porter une attention particulière aux élèves qui n'ont pas encore acquis une grande autonomie dans la réalisation de leurs travaux et de leur planification. Il ou elle communiquera toute difficulté à l'élève et à ses parents de façon à ce qu'ensemble ils travaillent à apporter les améliorations souhaitées.

**Parents:**

Ils doivent démontrer un grand intérêt pour les travaux et les études de leur enfant. Ils doivent être prêts à répondre aux questions de leur enfant et/ou à leur indiquer les ressources par lesquelles l'élève pourra trouver les réponses à ses questions. Ils doivent régulièrement encourager leur enfant et souligner les efforts et la qualité du travail accomplis. Enfin, ils doivent encourager leur enfant à communiquer toute difficulté et ils doivent l'appuyer dans ses démarches de recherche pour trouver des réponses à ses questions.

**Élève:**

Il doit compléter ses travaux et ses études selon les exigences spécifiées par l'enseignant ou enseignante. Il doit lui-même établir son horaire et rechercher les moments et les endroits propices à la réalisation des travaux scolaires. Il doit communiquer de façon régulière ses progrès et ses difficultés à ses parents et à ses enseignants ou enseignantes. Il doit être en mesure de répondre aux questions de ses parents au sujet des travaux scolaires. Il doit s'assurer d'avoir les articles scolaires nécessaires à la réalisation de ses travaux.

**Conclusion**

La période des devoirs et des leçons a pour but d'aider l'élève à consolider les nouveaux apprentissages. Elle permet aux parents et aux enseignants ou enseignantes de vérifier le niveau d'apprentissage des matières enseignées. Cette période permet également aux élèves de développer des habiletés d'organisation et de travail et à devenir plus autonomes et responsables. Ces atouts seront indispensables lors de la poursuite de leurs études à des niveaux supérieurs. Ce processus permettra aussi de favoriser la communication entre les différents intervenants (enseignant ou enseignante, élèves et parents) associés à la réussite scolaire. L'exécution doit se faire dans la joie et l'harmonie et que les bonnes habitudes acquises tôt dans le processus d'apprentissage rapporteront des résultats encore plus grands à long terme.

[Pédagogie](#)